



Compagnie Suisse de Réassurances, Zurich

Rachat de propres actions à des fins de conservation sur la 1^{re} ligne de négoce

La Compagnie Suisse de Réassurances, Zurich (ci-après Swiss Re) a fait savoir le 23 janvier 2008 qu'elle avait signé un contrat de réassurance proportionnelle avec Berkshire Hathaway, Inc., Omaha (Etats-Unis), ce qui entraînera une libération de capital. Swiss Re a également indiqué qu'elle avait par conséquent l'intention d'acheter sur le marché des propres actions à des fins de conservation à concurrence de 1,75 milliard de CHF.

Le Conseil d'administration de Swiss Re a décidé du rachat d'actions nominatives Swiss Re à concurrence de 1,75 milliard de CHF dans les deux ans, le volume des titres rachetés ne devant pas excéder 6% du capital-actions de 36 993 503,10 CHF réparti en 369 935 031 actions nominatives de 0,10 CHF nominal.

Les actions nominatives Swiss Re sont cotées au segment principal de SWX Swiss Exchange et traitées sur SWX Europe (jusqu'à présent virt-x). Il ne sera pas ouvert de ligne de négoce séparée pour ce rachat d'actions. Il est prévu d'affecter les actions rachetées aux programmes de participation des collaborateurs et à l'exercice de droits d'option et de conversion ou d'obligations de conversion.

Swiss Re ne sera tenue à aucun moment de racheter des actions nominatives dans le cadre de ce rachat; elle interviendra en tant qu'acheteuse compte tenu de la situation du marché.

Le programme de rachat de trois ans sur la seconde ligne en cours de Swiss Re, publié le 10 août 2007, à concurrence de 4,2 milliards de CHF n'est pas concerné par ce rachat supplémentaire et est poursuivi. Les actions rachetées sur la seconde ligne de négoce sont destinées à être détruites.

OPériode du rachat sur la 1^{re} ligne de négoce Le rachat d'actions débutera le 3 mars 2008 et se terminera au plus tard en février 2010.

Programme de rachat courant de Swiss Re sur la 2^e ligne de négoce Le programme de rachat actuellement en cours de Swiss Re sur la 2^e ligne de négoce n'est pas concerné par ce rachat supplémentaire et est poursuivi indépendamment de ce programme.

En cas de rachat sur la 2^e ligne de négoce, l'impôt anticipé de 35% sur la différence entre le prix de rachat des actions nominatives et leur valeur nominale est déduit du prix de rachat.

Les actionnaires désireux de vendre des actions nominatives Swiss Re sans déduction de l'impôt anticipé peuvent les céder sur la 1^{re} ligne de négoce, où Swiss Re peut, sans y être obligée, intervenir en tant qu'acheteuse dans le cadre de ce rachat.

Propres actions (au 28 février 2008)	Nombre d'actions nominatives 32'537'732 ⁽¹⁾	Part du capital et des droits de vote 8.8%
--	--	--

⁽¹⁾ Y compris 14'578'000 propres actions (correspondant 3.9% propre capital), résultantes du programme de rachat d'actions sur la 2^e ligne.

Actionnaires détenteurs de plus de 5% du capital et des droits de vote	Actionnaires	Nombre d'actions nominatives	Part du capital et des droits de vote
	Swiss Reinsurance Company, Zurich	32'537'732 ⁽¹⁾	8.8%
	The Capital Group Companies Inc.	19'364'301	5.2%

⁽¹⁾ Y compris 14'578'000 propres actions (correspondant 3.9% propre capital), résultantes du programme de rachat d'actions sur la 2^e ligne.

Informations non publiques Swiss Re certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

Informations sur le rachat d'actions Swiss Re fournira des informations sur l'évolution du programme de rachat d'actions sur le site www.swissre.com (Investor Relations).

Recommandation de la Commission des OPA Par une recommandation en date du 25 février 2008, la Commission des OPA a dispensé ce rachat d'actions des dispositions applicables aux OPA.

Banque chargée du rachat Banque Cantonale de Zurich

Indications de valeur Actions nominatives Swiss Re de 0,10 CHF nominal
N° de val. 1 233 237
ISIN CH0012332372
Ticker RUKN